



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 26 janvier 2024 à 19 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin
Siège #3 – Gertie Cavalier
Siège #4 – Philippe Boileau

Sont absents, les conseillers:

Siège #2 – Vacant
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

- 24-01-26-21**
- 1 - **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 08.
Le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité.
- 2 - **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
L'avis de convocation a été donné le 23 janvier 2024 tel que décrit dans le certificat de publication produit par la directrice générale, greffière-trésorière.
- 24-01-26-22**
- 3 - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté.
Le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité.
- 4 - **PRÉSENTATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES VACANTS**
Le maire Matthew MacDonald Charbonneau demande à la directrice générale de présenter la liste des immeubles vacants.
- 5 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question n'est soulevée.
- 24-01-26-23**
- 6 - **ADOPTION**
a) **Liste des immeubles vacants et taux de taxe 2024**
CONSIDÉRANT l'article 7 du règlement 232-32 relatif à la taxation des immeubles vacants;
CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles vacants par la directrice générale, Natasha Mantville, à cette session du Conseil;

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement 232-32 relatif à la taxation des immeubles vacants;

CONDIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a affiché une augmentation de 3,9% en 2023 selon les données de Statistiques Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des immeubles assujettis à la taxation sur les immeubles vacants tel que présenté;

ET impose et prélève, pour l'année financière 2024, une taxe de cinq dollars quinze (5,15\$) par acre (4 047 mètre carrés) de superficie de tout immeuble vacant, dont la superficie est supérieure ou égale à 10 acres (40 470 mètres carrés).

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

7

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

24-01-26-24

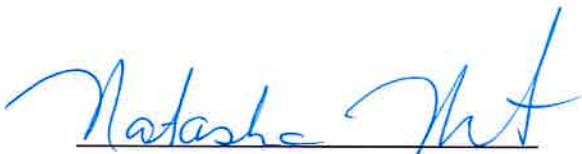
Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 19 h 15.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald-Charbonneau
Maire



Natasha Mantville
Directrice générale, greffière-trésorière